

**PROGRAMME NATIONAL POUR LA SECURITE
ALIMENTAIRE (PNSA) DU BURKINA FASO.**

Résumé exécutif : (tire à part)

26 juin 2008

RESUME EXECUTIF

LE DIAGNOSTIC

Généralités

1. *Le secteur rural occupe une place prépondérante dans l'économie nationale. Il emploie 86 % de la population totale. Environ 40 % du PIB provient des activités agricole (agriculture 25 %, élevage 12 % et 3 % foresterie et pêche), considérées comme étant les principales sources de croissance économique du pays.*

2. *Sur 9 millions d'hectares représentant la superficie agricole du Burkina Faso, environ 3,5 millions, soit 39% sont actuellement cultivés. Les sols sont en général peu profonds, avec des encroûtements superficiels favorisant le ruissellement. Ils ont une faible capacité de rétention en eau et contiennent très peu de matières organiques. Ils sont soumis à une forte érosion hydrique et éolienne dans la zone sahélienne et montrent des signes d'épuisement, avec une diminution des rendements, dans les zones à population dense du plateau central. Les ressources potentielles en terres irrigables du pays sont estimées à 233 500 ha. En 2004, le MAHRH évaluait à 32 258 ha les superficies aménagées dont 12 058 ha pour les grands aménagements, 3 000 ha pour les périmètres moyens, 10 000 ha pour la petite irrigation et 7 200 ha pour les bas-fonds*

3. *Le climat est caractérisé par l'alternance d'une saison sèche longue (8 à 9 mois) et d'une saison pluvieuse très courte (3 à 4 mois). La saison pluvieuse peut comporter des périodes sèches dont la fréquence et la durée s'accroissent du Sud-Ouest au Nord. Du Nord au Sud, on distingue globalement trois grandes zones climatiques: i) la zone sahélienne au Nord avec une pluviométrie inférieure à 600 mm, ii) la zone nord-soudanienne, comprise entre 11°30' et 14° latitude Nord, avec une pluviométrie variant entre 600 et 900 mm, iii) la zone sud-soudanienne, située au Sud de 11°30' latitude Nord, avec une pluviométrie comprise entre 900 et 1 200 mm.*

4. *L'essentiel des ressources en eau du Burkina Faso provient des pluies dont les eaux sont drainées en surface par quatre bassins hydrographiques. Les estimations (2001) montrent une situation moyenne annuelle estimée à 206,9 milliards de m³ d'eau de pluie dont 8,79 milliards de m³ d'écoulement, 32,4 milliards de m³ d'infiltration et 165,9 milliards de m³ d'évaporation. Les réserves totales en eau souterraines sont estimées à 402 milliards de m³. Les principales contraintes en matière de ressources en eau sont essentiellement liées au contexte géologique marqué par la prédominance des roches cristallines, au relief peu marqué donc peu favorable à la construction de grands ouvrages de stockage, à la baisse tendancielle de la pluviosité et à la forte évaporation des plans d'eau.*

5. *La végétation du Burkina est caractérisée par le grand développement d'un tapis graminéen continu ou discontinu et la prédominance de formations végétales telles que les steppes, les savanes, les forêts claires. Elle est soumise à une forte dégradation due à la conjonction de facteurs climatiques (incidence des sécheresses...) et anthropiques (pression foncière croissante, exploitation abusive des ressources naturelles...).*

6. *La population totale du Burkina Faso est actuellement estimées à 13 000 000 d'habitants. Près de la moitié de cette population est rurale (49%) et près de la moitié a moins de 15 ans. C'est une population essentiellement agricole (environ 80% dont plus de la moitié de femmes). La densité moyenne actuelle de 38 habitants au km², cache de grandes disparités régionales : moins de 5 hab./km² dans la Kompienga, 14 hab./km² dans l'Oudalan (Nord du Sahel).*

Contexte institutionnel, sectoriel et spécificités régionales

7. L'organisation institutionnelle de l'Etat pour la mise en œuvre de ses politiques et programmes a toujours reposé sur un découpage ministériel en fonction de l'importance et des priorités que les autorités accordent aux différentes questions. Au Burkina Faso, le pilotage et la mise en œuvre de ces politiques, stratégies et programmes est assuré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, le Ministère des Ressources Animales, le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, le Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat, etc. Pour la mise en œuvre de la politique et de la mission qui leur sont assignées, chaque Ministère se repose sur des structures publiques ou parapubliques permettant d'assurer les fonctions dont celles en faveur de la sécurité alimentaire sont les suivantes:

8. L'agriculture burkinabé est avant tout une agriculture de subsistance basée sur les céréales qui occupent à elles seules plus de 88% des superficies emblavées annuellement et constituent l'alimentation de base de la majorité de la population. C'est une agriculture extensive dominée par de petites exploitations familiales de 3 à 6 ha en moyenne et qui fait face à de nombreuses contraintes qui limitent sa performance. En dépit de ces contraintes, on peut aussi rappeler l'existence de potentialités et d'atouts permettant de jeter les bases d'une croissance accélérée du secteur.

9. L'élevage, activité pratiquée par toutes les couches socio professionnelles, contribue pour 12% au PIB, assure après le coton l'essentiel des recettes d'exportation et demeure une source de revenus sûrs et permanents particulièrement en milieu rural. Il est caractérisé par l'existence d'un cheptel numériquement important et diversifié. Les grands traits caractéristiques du système d'élevage sont sa faible productivité et la prédominance du mode d'élevage extensif, mais bien adapté à la variabilité saisonnière et interannuelle des ressources pastorales. Le développement de l'élevage en général et celui du petit élevage en particulier reste confronté à certaines contraintes comme la faible couverture sanitaire et alimentaire, le faible niveau technique et organisationnel des acteurs ainsi que les difficultés de commercialisation.

10. Les formations forestières naturelles occupent environ 16 620 000 ha (16% du territoire) dont 880 000 ha de forêts classées, 390 000 ha de parcs nationaux et 2 545 000 ha de réserves de faunes. La plupart des zones encore boisées se retrouvent dans les parties Centre-Sud, Sud-ouest, Ouest et Est du pays. Les formations végétales d'origines anthropiques (jachères, parcs agroforestiers, plantations, couvrent une superficie de 8 790 000 ha, soit 32% du territoire national. Au titre des produits forestiers non ligneux, on dénombre plus de deux cents (200) espèces d'arbres et d'arbustes pourvoyeuses de ces produits qui contribuent à l'alimentation des populations tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Spécificités

11. Les caractéristiques du secteur agricole ne sont pas uniformes sur toute l'étendue du territoire. On y distingue en général cinq régions, à savoir : le Centre, le Nord-Ouest, l'Ouest, l'Est et le Sahel. Le PNSA devrait être bâti sur les potentialités respectives des différentes régions agro écologiques du pays. Il importe donc de tenir compte des caractéristiques agro écologiques des différentes zones de production au sein desquelles des systèmes de production diversifiés sont développés.

12. Malgré ce potentiel humain et physique, le Burkina Faso apparaît comme un pays souffrant d'une pauvreté endémique au regard de certains indicateurs macro-économiques majeurs comme le taux de croissance économique, le Produit Intérieur Brut (PIB) par tête d'habitant et l'Indice de Développement Humain (IDH).

Etat de la sécurité alimentaire

13. Le régime alimentaire burkinabé est essentiellement composé de **céréales** qui participent pour 67 à 70% à l'apport calorifique, **de fruits et légumes** dont l'importance dans la ration alimentaire est mal connue mais dont l'apport calorifique est estimée à 1%, **de racines et tubercules** qui sont pauvres en protéines mais qui participent pour environ 1-2% à la ration alimentaire, **d'oléagineux et légumineuses** à graines, les premiers fournissant l'essentiel des matières grasses pour l'alimentation dont l'importance reste non maîtrisée, les seconds apportant environ 17% des valeurs calorifiques dans l'alimentation, **de produits animaux qui sont en partie exportés et qui procurent la viande, les œufs et le lait, de produits halieutiques** dont la production annuelle de poisson est estimée à environ 9 500 tonnes, **de produits de chasse et de produits forestiers non ligneux alimentaires jadis appelés produits de cueillette.**

14. La qualité nutritionnelle est globalement insatisfaisante quant on considère que le niveau de satisfaction des besoins est encore trop bas (2 140 kcal/personne/jour contre un besoin requis de 2 500- 3 000 kcal/personne/jour (FAO, 1990). Cette situation est due pour une large part à l'état sanitaire, à l'analphabétisme et à la méconnaissance des besoins biologiques en alimentation humaine. Ainsi, au sein des populations pauvres et/ou rurales, le régime alimentaire inadéquat et peu varié auquel s'ajoutent de mauvaises conditions d'hygiène est à l'origine des taux élevés de malnutrition.

15. Les disponibilités alimentaires au Burkina Faso proviennent essentiellement :

- de la production intérieure, constituée essentiellement de produits de l'agriculture (céréales, oléagineux, légumineuses à graines, tubercules, ...), de l'élevage (viande, lait, œufs), forestiers et halieutiques.
- des importations sous formes commerciales à usage alimentaire qui portent principalement sur les céréales (entre 100.000 et 180.000 tonnes par an) ainsi que sur certains produits animaux dont le lait (8.000 tonnes par an en moyenne), les œufs (40% des quantités commercialisées proviennent de l'extérieur).
- des aides alimentaires dont la situation actuelle reste difficile à appréhender,

16. S'agissant de la couverture des besoins, les statistiques, sont disponibles que pour les céréales. Ainsi, on constate que sur les vingt (20) dernières années, le bilan céréalier a varié dans le temps en dents de scies, accusant des déficits et des excédents par moments, et qu'au cours des douze dernières campagnes agricoles dix se sont soldées par des excédents. Le taux de couverture des besoins céréaliers a varié entre 74 et 131%, soit un écart de 57% en fonction des campagnes agricoles.

17. L'accessibilité aux denrées alimentaires, intimement liée aux approvisionnements, est fonction de plusieurs facteurs : naturels, sociaux, économiques (niveau des revenus) et physiques (dispersion géographique des populations, état des routes, disponibilité des moyens de transport et de stockage,...)

18. Les situations d'enclavement de certaines localités et surtout l'existence d'une demande non solvable pour cause de pauvreté, combinées aux faiblesses de production, rendent la stabilité de l'offre alimentaire précaire au Burkina et sont à l'origine de certaines pénuries.

Réformes, projets et programmes

19. Face à cette réalité, le Gouvernement a mis en œuvre depuis 1990, une série de réformes parmi lesquelles on peut citer :

- le PAS (1990) et particulièrement le PASA matérialisé par l'adoption en mai 1992 de la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) ;

- la SOCAD dont le but de donner un essor aux secteurs de l'agriculture et de l'élevage. L'opérationnalisation du DOS de cette stratégie a conduit à l'élaboration du PSO adopté en octobre 2000 ;
- le PISA étape importante de la SOCAD, en cours d'adoption par le Gouvernement.
- la LIPDHD, dont la finalité est de centrer la stratégie de développement du pays sur le concept de sécurité humaine ;
- le CSLP, adopté en l'an 2000, révisé en 2003, il fixe les grandes orientations du Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et renforce les actions visant à réduire l'état de pauvreté et de vulnérabilité des populations ;
- la LPDRD qui doit donner plus de cohérence et de synergie aux initiatives prises dans le cadre des réformes économiques et institutionnelles ;
- la SNSA (2000), dont la finalité est de : « Réunir à terme les conditions permettant à l'ensemble des ménages burkinabé d'accéder à tout moment, à une alimentation suffisante, saine et équilibrée » et de contribuer structurellement à réduire les inégalités et la pauvreté. Ce cadre est doté d'un ensemble de structures et d'outils dont le PNOCSUR, le PA – SISA, le SNS géré par la SONAGESS ;
- la SDR (2004) et qui est désormais le cadre de référence de toutes les interventions en faveur du développement rural ;
- le CSMOD) (2007) qui est un document issu des travaux de concertation à tous les niveaux se voulant comme cadre unique de référence pour la promotion du développement local et de la démocratie à la base ;

20. De même, les projets et programmes visant à renforcer la sécurité alimentaire participent des politiques et stratégies générales de développement du pays. Financés à plus de 80 % par l'aide extérieure, ils dépendent largement de l'état des relations entre le pays et ses partenaires de coopération. De par leur approche durable, les projets et programmes s'inscrivent beaucoup plus comme mesures correctives, et par conséquent s'attaquent davantage aux causes de l'insécurité alimentaire structurelle.

21. Ces réformes visent à créer les bases d'une croissance accélérée par l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement d'une agriculture durable. Malgré des résultats macro-économiques encourageants (croissance moyenne du PIB de 5 % par an durant la période de 1994-2002 contre 3 % entre 1980-1993), les bonnes performances de certaines filières (coton, bétail/viande, céréales) et les avancées en termes d'opportunités offertes au secteur privé, les conditions de vie des populations rurales ne se sont pas améliorées de façon significatives ; l'incidence de la pauvreté s'est même accrue au cours des dix dernières années. La vulnérabilité due aux aléas climatiques, l'accroissement insuffisant de la productivité agricole et la faible diversification des revenus expliquent la persistance de l'insécurité alimentaire et économique des ménages ruraux

22. C'est dans ce contexte que le Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) a été mis en œuvre au Burkina Faso en 1995. C'est en réponse à la déclaration du Sommet Mondial de l'Alimentation que la FAO a initié le PSSA, qui vise de façon générale, l'amélioration de la situation alimentaire des Pays à Faibles Revenus et à Déficit Vivrier (PFRDV) et de manière spécifique l'élaboration d'une stratégie durable et la préparation de Programmes pour lever les contraintes, y compris les mesures politiques et la mobilisation des ressources pour la promotion de la productivité des systèmes de production agricoles.

L'exécution du PSSA au Burkina Faso a bénéficié du soutien de la FAO, du Royaume de Belgique, de la Lybie et de la Coopération Sud-Sud (sous la forme d'un Accord Tripartite FAO -

Royaume du Maroc – Burkina Faso). Les résultats probants obtenus par la mise en œuvre de la phase pilote du PSSA en matière de maîtrise et gestion de l'eau, d'intensification durable de la production végétale, de diversification de la production/activités génératrices de revenus et d'analyse des contraintes socio-économiques, ont montré qu'il existe au Burkina Faso des potentialités permettant la réalisation des objectifs des Sommets de l'Alimentation et du Millénaire pour le développement, en particulier celui relatif à la réduction de la faim.

23. C'est pourquoi, le Gouvernement a entrepris, à la suite de la Phase Pilote du PSSA, la formulation du présent « Programme National pour la Sécurité Alimentaire (PNSA) » dont le fondement est la création des conditions nécessaires pour une sécurité alimentaire durable. Celui-ci intégrera les stratégies nationales de développement et sera ancré dans le dispositif institutionnel existant de pilotage de la sécurité alimentaire.

LE PROGRAMME

Objectifs

24. Le PNSA vise à consolider les conditions socio-économiques et institutionnelles pour une croissance rapide et durable de la disponibilité, de la stabilité et de l'accessibilité des produits alimentaires, ainsi qu'une amélioration de l'état nutritionnel de la population. De manière spécifique, le PNSA se propose de généraliser auprès des acteurs les technologies éprouvées, maîtrisables par eux et vérifiées pendant la phase pilote du PSSA. L'objectif global poursuivi par le PNSA est de "Contribuer à réduire d'un tiers (1/3) la proportion de la population qui souffre de la faim d'ici 2015" par l'augmentation durable de la productivité et de la production combinée à des mesures susceptibles de garantir l'accessibilité des populations tant quantitativement que qualitativement aux denrées alimentaires tout en conservant les ressources naturelles de base.

25. Les Objectifs Spécifiques du PNSA sont :

- Diversifier et accroître durablement la production alimentaire nationale (végétale, animale et halieutique) pour couvrir les ;
- Améliorer les conditions et renforcer les capacités d'accès des ménages aux approvisionnements alimentaires ;
- Améliorer l'état nutritionnel des populations par la réduction des malnutritions protéino-énergétiques et des carences en micronutriments.
- Renforcer les capacités de la recherche à fournir des variétés et technologies performantes pour la réalisation de la sécurité.

Approche stratégique et résultats attendus

26. La stratégie de formulation est fondée sur l'analyse du contexte, des capacités de chaque région à assurer la sécurité alimentaire et des capacités institutionnelles et organisationnelles existantes. C'est sur cette base qu'ont été définis les objectifs.

La réalisation de ces objectifs se fera à travers une approche participative impliquant tous les acteurs. L'approche stratégique du PNSA tiendra compte des Projets et Programmes antérieurs et en cours disposant déjà de structures appropriées et des compétences nécessaires à leur mise en œuvre. Le PNSA intégrera ce dispositif et s'orientera particulièrement vers la valorisation auprès des acteurs, des technologies éprouvées mises au point par la Recherche, en partenariat et dans la synergie avec les autres intervenants.

La mise en œuvre et l'exécution technique seront assurées par les structures techniques compétentes (publiques ou privées) au moyen de marchés, de contrats ou de protocoles d'accord conformément aux règles en vigueur. Elle sera basée sur la consolidation des acquis du PSSA, des programmes et projets nationaux et des initiatives des partenaires portant sur la sécurité alimentaire.

Le partenariat et le faire faire seront les mécanismes privilégiés dans la mise en œuvre du Programme et seront basés sur les principes fondamentaux suivants : l'insertion du Programme dans le cadre des stratégies et politiques nationales de décentralisation et de responsabilisation des acteurs, l'instauration d'un partenariat entre le Programme, les Services techniques et les Institutions de Micro finance.

27. Les résultats attendus de ce Programme d'ici à l'horizon 2015 sont:

- *la mise à disposition des producteurs de paquets technologiques performants, accessibles et maîtrisables par eux ;*
- *l'augmentation régulière des productions alimentaires à un rythme supérieur à celui de la croissance démographique ;*
- *l'organisation et la fluidification du marché pour une plus grande stabilité de l'offre alimentaire ;*
- *l'amélioration de la solvabilité de la demande alimentaire ;*
- *l'organisation de filets opérationnels de sécurité alimentaire en faveur des groupes vulnérables*
- *l'amélioration de la connaissance et de l'utilisation des aliments.*

L'incidence globale du PNSA devrait se traduire par un recul de la pauvreté, voire l'éradication de la faim et de la malnutrition au Burkina Faso, et cela, grâce à une augmentation de la productivité et des revenus des acteurs

Localisation et bénéficiaires

28. Le caractère national du Programme implique qu'il s'exécute sur l'ensemble du territoire. Les bénéficiaires directs du Programme sont: les populations souffrant d'insécurité alimentaire. Les bénéficiaires intermédiaires sont les différents intervenants dans la sécurité alimentaire que sont les services publics, les autres opérateurs privés, les Partenaires techniques et financiers de l'Etat, les ONG, etc.

Contenu du Programme

29. Le contenu du Programme est défini en cohérence d'une part avec les stratégies et politiques nationales (SNSA, CSLP, SDR), et d'autre part avec les engagements du Gouvernement en matière de politiques et stratégies de Sécurité Alimentaire aux plans sous régional, régional et international. Le PNSA comprend trois (3) Sous Programmes, des composantes opérationnelles déclinées en sous composantes et volets. A ces Sous Programmes opérationnels, il convient d'ajouter la mise en place d'un Cadre institutionnel adéquat de mise en œuvre et de suivi évaluation, préalable et condition sine qua non de la réussite de l'ensemble, et qui constitue un Sous Programme. Les Sous Programmes sont :

30. Sous Programme I : Accroissement durable et diversifié de la production alimentaire nationale pour couvrir les besoins. Il comprend quatre (4) composantes :

- *Maîtrise de l'eau pour l'irrigation*
- *Productions végétales*
- *Productions animales et Apiculture*

- *Pêche, Aquaculture, Agroforesterie et Faune Sauvage*

31. Sous- Programme II : Amélioration des conditions et renforcement des capacités d'accès des ménages aux approvisionnements alimentaires. Il comprend quatre (4) Composantes :

- *Valorisation des produits agricoles (conservation et transformation) ;*
- *Appui à la mise en marché des produits agricoles ;*
- *Amélioration de l'accès aux financements ;*
- *Mise en place de filets de sécurité alimentaire en faveur des groupes vulnérables.*

32. Sous- Programme III : Amélioration de l'état nutritionnel des populations par la réduction de la malnutrition protéino-énergétique et des carences en micro nutriments. Il comprend trois (3) composantes :

- *Réduction de la morbidité et de la mortalité dues à la malnutrition protéino énergétique et aux carences spécifiques ;*
- *Amélioration de l'offre de services en matière de nutrition dans les formations sanitaires ;*
- *Sécurisation sanitaire et garantie de la qualité nutritionnelle des aliments.*

33. Sous- Programme IV : Mise en place d'un Cadre institutionnel adéquat de mise en œuvre et de suivi évaluation. Il comprend quatre (4) parties essentielles :

- *Le Cadre institutionnel composé des organes de pilotage et des structures de coordination et de gestion techniques, administratives et financières ;*
- *La mise en œuvre et le Partenariat*
- *Les acteurs et leurs rôles*
- *Le Suivi évaluation*

Le coût estimatif du programme

34. *Les coûts estimatifs du Programme dont la durée prévue est de huit (8) ans (2008 – 2015) sont évalués à 178 Milliards 114 Millions de FCFA repartis ainsi qu'il suit (tableau)*

Tableau récapitulatif des coûts du PNSA (en milliers F CFA)

Sous Programmes/composantes	Coûts composantes	Coûts/Sous Programmes	Bénéficiaires (5% Investissements)	Etat (Salaires et Fonctionnement)	Bailleurs de fonds
Sous Programme I		101 354 925	5 067 746,25		96 287 178,75
<i>Maîtrise de l'eau</i>	23 534 800				
<i>Productions végétales</i>	34 951 200				
<i>Productions animales et Apiculture</i>	13 986 000				
<i>Pêche artisanale, Aquaculture, Agroforesterie Et Faune</i>	28 883 125				
Sous Programme II		39 357 175	1 967 858,75		37 389 316,25
<i>Valorisation des produits alimentaires</i>	11 203 275				
<i>Mise en marché des produits agricoles</i>	2 947 000				
<i>Amélioration de l'accès au financement</i>	15 150 000				
<i>Mise en place Système de Veille, d'Assistance et de Protection en faveur des groupes vulnérables</i>	10 056 900				
Sous Programme III		14 325 000	716 250		13 608 750
<u><i>Réduction morbidité et mortalité dues à la malnutrition protéino énergétique et aux carences spécifiques</i></u>	11 875 000				
<u><i>Sécurisation sanitaire et garantie de la qualité nutritionnelle des aliments</i></u>	1 190 000				
<i>Renforcement des capacités en matière de nutrition</i>	1 260 000				
Sous Programme IV : Coordination technique, Administration, Suivi & Evaluation		23 255 565		7 751 855	15 503 710
<i>Coordination technique et gestion administrative (10% de I + II+ III) :</i>	15 503 710				
- Equipement					
- Salaires (10% de IV)					
- Fonctionnement (15% de IV)					
<i>Suivi & Evaluation (5% de I + II + III)</i>	7 751 855				
Total		178 292 665	7 751 855	7 751 855	162 788 955
V. Divers et imprévus		17 829 266,5	775 185,5	775 185,5	16 278 895,5
<i>Imprévus (5% I + II + III + IV)</i>	8 914 633,25				
<i>Flux et risques financiers (5% I + II + III + IV)</i>	8 914 633,25				
Coût total Programme		196 121 931,5	8 527 040,5	8 527 040,5	179 067 850,5

Tableau récapitulatif des coûts du PNSA (en milliers F CFA)

<i>Sous Programmes/composantes</i>	<i>Coûts composantes</i>	<i>Bénéficiaires(5% Investissements)</i>	<i>Etat (Salaires et Fonctionnement)</i>	<i>Bailleurs de Fonds</i>
Sous Programme I	101 354 925	5 067 746,25		96 287 178,75
<i>Maîtrise de l'eau</i>	<i>23 534 800</i>			
<i>Productions végétales</i>	<i>34 951 200</i>			
<i>Productions animales et Apiculture</i>	<i>13 986 000</i>			
<i>Pêche artisanale, Aquaculture, Agroforesterie Et Faune</i>	<i>28 883 125</i>			
Sous Programme II	39 357 175	1 967 858,75		37 389 316,25
<i>Valorisation des produits alimentaires</i>	<i>11 203 275</i>			
<i>Mise en marché des produits agricoles</i>	<i>2 947 000</i>			
<i>Amélioration de l'accès au financement</i>	<i>15 150 000</i>			
<i>Mise en place Système de Veille, d'Assistance et de Protection en faveur des groupes vulnérables</i>	<i>10 056 900</i>			
Sous Programme III	14 325 000	716 250	7 751 855,00	13 608 750
<i>Réduction morbidité et mortalité dues à la malnutrition protéine énergétique et aux carences spécifiques</i>	<i>11 875 000</i>			
<i>Sécurisation sanitaire et garantie de la qualité nutritionnelle des aliments</i>	<i>1 190 000</i>			
<i>Renforcement des capacités en matière de nutrition</i>	<i>1 260 000</i>			
Sous Programme IV : Coordination technique, Administration, Suivi & Evaluation		23 255 565		15 503 710

<i>Coordination technique et gestion administrative (10% de I + II+ III) :</i>	15 503 710			
- <i>Equipement</i>				
- <i>Salaires (10% de IV)</i>				
- <i>Fonctionnement (15% de IV)</i>				
<i>Suivi & Evaluation (5% de I + II + III)</i>	7 751 855			
Total	178 292 665	7 751 855	7 751 855	162 788 955
V. Divers et imprévus	17 829 266,50	775 185,50	775 185,50	16 278 895,50
<i>Imprévus (5% I + II + III + IV)</i>	8 914 633,25			
<i>Flux et risques financiers (5% I + II + III + IV)</i>	8 914 633,25			
Coût total Programme	196 121 931,50	8 527 040,50	8 527 040,50	179 067 850,5
Coûts additionnels	59 479 100,00			
MID	33 779 100,00			
MESSRS	600 000,00			
MT	7 285 000,00			
MCEPA	2 194 000,00			
MASSN	1 021 000,00			
MS	3 800 000,00			
MECV	10 800 000,00			
Total général	255 601 031,50	12 780 051,58	12 780 051,58	242 820 979,93